



Certificat d'immatriculation pour la vente d'un véhicule

Par **Arnaud887**, le **05/02/2015 à 16:12**

Bonjour à tous,rnrnJe possède un scooter 125cc que j'ai acheté d'occasion il y a moins d'un an à un particulier.rnJe possède le certificat d'immatriculation de l'ancien propriétaire avec la mention vendu le 29/03/2014 à 10h30.rnrnPuis, je n'ai pas fait de certificat d'immatriculation du véhicule à mon nom (ce qui est obligatoire au bout d'un mois si on veut circuler avec le véhicule).rnrnJ'aimerais vendre le scooter, ma question est la suivante :rnDois-je faire dès maintenant un certificat d'immatriculation à mon nom pour vendre le scooter, ou puis-je donner l'ancien au nouveau acquéreur ?rnrnJe possède le papier de cession de véhicule attestant que je suis le nouveau propriétaire, mais je ne sais pas si cela suffit..rnrnMerci d'avance pour votre aide, qui me sera grandement utile !rnPS: je ne sais pas si je suis sur la bonne section du forum, merci de m'en informer si ce n'est pas le cas [smile25]rnrnBonne journée,rnArnaud

Par **Lag0**, le **05/02/2015 à 16:28**

Bonjour,rnIl faut que le certificat d'immatriculation soit au même nom que le certificat de cession, sinon, votre acheteur ne pourra pas faire le changement à son nom.rnVous devez donc faire le changement à votre nom pour pouvoir ensuite vendre.

Par **Arnaud887**, le **05/02/2015 à 18:11**

merci pour votre réponse.rnrnArnaud